Organisation du club « Les arts léonins » pour respecter les consignes sanitaires dans le sport :

C'est avec un protocole sanitaire strict que nous souhaitons reprendre l'AMHE en opposition, les samedi de 9h00 à 12h00, salle Georges Buchard, Complexe Multisport de la Gare, par un groupe de 20 personnes maximum.

Protocole Sanitaire n°2, 2 sept 2020:

- l'accès aux équipements du gymnase du multisports de la gare (salle du rez de chaussé, salle d'escrime et salle du 2^{ème} étage) doit impérativement s'effectuer en activant le badge sur le lecteur prêt de la porte d'entrée principale
- seuls les licenciés sont autorisés dans les installations et que toutes les portes doivent rester fermées pendant les entrainements sauf en cas d'urgence. (Pas de public)
- Présence d'un Covid Manager qui est garant du respect du présent protocole (Sylvestre Jonquay)
- application des gestes barrières.
 - Le groupe est limité à 20 personnes, sur inscription
 - Tenue d'un registre de présence
- les pratiquants devront venir en tenue de sport (pas d'accès aux vestiaires), avec une bouteille d'eau nominative, avec leur simulateur (pour ceux qui en possèdent), un masque de protection (type FFP2, tissu, etc).
- Port du masque COVID obligatoire (type FFP2, tissu, etc) en dehors des assauts nécessitant le masque d'escrime,
 - Pas d'échange de matériel entre pratiquant,
 - Désinfection des mains et armes avant et après l'entraînement, gel hydro alcoolique mis à disposition des participants.
- Si prêt d'un simulateur de l'association, celui-ci sera nettoyé avec une solution désinfectante et mis en « quarantaine » jusqu'à la semaine suivante.
- Le matériel d'escrime du club (masque, gants) seront désinfectés par spray ou laissés en quarantaine 72h
 - Pratique en opposition
 - distanciation respectée hors assauts et travail technique en opposition
- désinfection par nos soins du matériel sportif et du mobilier (nous en utiliserons le moins possible)

Signature de la présidente de l'association